

Le passé de La Palme et ses environs

Rétrospective narbonnaise, de l'antiquité au X^{ème} siècle

LES DEBUTS DE LA CIVILISATION EN LANGUEDOC

Au VII^{ème} siècle avant notre ère, les influences méditerranéennes commencent à civiliser la région. Un peuple, venu du nord de l'Italie (probablement **les Ligures**), puis **les marins Etrusques**, s'intéressent aux rivages Languedociens.

Les Grecs viennent dans le pays (lors de la construction de la gare de Narbonne en 1856, on a retrouvé une statue en marbre d'époque hellénistique; cette statue peut se voir au musée archéologique de Narbonne) et cette pénétration est enveloppée de légendes : Héraclès revenant de l'île d'Erythie, poussant devant lui des bœufs, aurait franchi la route des Pyrénées aux Alpes. Cette route, **la Voie Héracléenne**, et le cabotage du Golfe du Lion facilitent l'entrée des Grecs, qui apportent à la région la civilisation et surtout l'essor.

Les Etrusques furent les premiers à exploiter le marché du Languedoc. Bien sûr, ils se servirent de la voie d'Héraclès, mais ils étaient surtout des marins : ils profitèrent du Golfe du Lion pour leur commerce et de ce fait apportèrent un peu de civilisation. D'autres peuples bien sûr, contribuèrent eux aussi au progrès.

La vie des habitants demeure très simple : ils cueillent des fruits sauvages, ramassent des coquillages, pêchent, chassent, élèvent du bétail, font pousser des céréales, cultivent déjà l'olivier et la vigne et en tirent de l'huile et du vin. Ils logent dans des cabanes, ou des huttes un peu dispersées, et restent fidèles à leurs croyances et façons de vivre.

LE DEBUT DE LA CONQUETE ROMAINE

Au II^{ème} siècle, bien avant Vercingétorix et César, le Languedoc passe sous domination romaine. En 123, Flacus triomphe des peuples de la rive gauche du Rhône et répond à l'appel des Grecs Marseillais, excédés des incursions des Celtes.

En 121, **Domicius Ahénobarbus** franchit le Rhône et foule en vainqueur le sol, qui deviendra le Languedoc. **Narbo-Marcus** deviendra le premier lieu de la romanité gauloise occupée.

En 118, une colonie romaine est fondée à Narbonne, dans une région très peuplée et qui compte de nombreux « oppida ». Plusieurs vétérans des Légions participent à cette création. Cette jeune colonie deviendra, au 1^{er} siècle, la capitale d'une nouvelle province, **la « Narbonnaise »**, 27 ans avant Jésus-Christ. Elle comprendra le futur Languedoc, la Provence, et le Roussillon.

Le romain Ahénobarbus avait compris l'importance d'une assise territoriale pour créer la colonisation du pays et sa sécurisation, ce qu'il fit, en remettant en bon état la voie qu'Héraclès avait créée et qui devint alors de ce fait **la Voie Domitienne**.

A PROPOS DE LA VOIE DOMITIENNE

Dans notre région, il nous reste des vestiges de cette antique voie. Des amoureux de notre canton nous relatent les recherches faites il y a quelques années : **Monsieur Emile Barthe**, de Portel, dans son livre « La Chatellerie de Matte », nous en cite l'histoire :

« La Voie Domitienne fut l'œuvre des Phocéens, Grecs Asiatiques établis à Marseille ; les Romains la restaurèrent vers l'an 120 avant Jésus-Christ, sans en modifier le trajet primitif, du moins entre Narbonne et

Salces, afin d'éviter les terrains marécageux. C'est dans notre contrée l'origine des châteaux de Jonquières, Portel, Lastour et Montpézat.

Après six ou sept siècles, les marécages enfin desséchés et atterris, Charlemagne en profite, pour faciliter ses expéditions contre les Sarrasins d'Espagne, pour modifier et raccourcir le tracé de la voie. Une charte Narbonnaise de l'an 1023 signale son passage sur le bas des collines de Jonquières et de la Quille, que la route traverse actuellement. Les deux trajets se confondent jusqu'à l'étang de Déoumés, mais arrivé au voisinage de Gracias, coupe tout droit plein sud pour buter à la rivière Berre, en face de Mattes—où une station et un relais fut aménagé, et prit le nom de Villa Franca, qui à partir du XVI^{ème} siècle devint Ville False. La Berre fut franchie par un pont où il existait il y a une centaine d'années les soubassements des piles sur le bord de la rivière. Lorsque le sol de la joncasse fut assez consistant, la route prit alors la ligne droite vers Roquefort et rejoignit la Voie Antique près de Saint Pancrace. »

A son tour, **Monsieur Marty**, de Roquefort, nous livre son importante « Etude sur Roquefort et Montpézat » dans un livre de 450 pages qui nous font découvrir l'immense travail qu'il a dû accomplir pour arriver à ce résultat. Je cite M. Marty :

« Des personnalités sont venues, en 1869, pour affirmer ou douter des recherches et enfin la certitude des Bornes de la Clotte. Mr Tournal, membre de la Commission Archéologique de Narbonne, en visite à Roquefort pour étudier les Milliaires de La Clotte en 1869, reconnaît que les Milliaires sont authentiques. »

M. Marty recherche les traces de la Voie Domitienne en direction de Portel et est convaincu que la dite voie primitive n'empruntait pas, comme on croyait, le trajet Ville False – les Cabanes de La Palme, mais faisait un long détour par la montagne, parce que la plaine devait former un vaste lac et donc un obstacle insurmontable. Je le cite encore :

« Tout d'abord, une borne assise sur une dalle, ce qui prouve qu'elle n'a pas été établie provisoirement, ensuite sur le mur qui montre un relèvement de terrain, on peut reconnaître encore à côté du chemin les fondations d'une demeure particulière, bien différentes de celles de ses voisines, et un château formidable sur le mamelon central de Montpézat, antérieur à la féodalité. Et on n'hésite pas à conclure qu'il y avait d'abord à la Clotte, et à Montpézat ensuite, un fonctionnaire dont les pouvoirs étaient importants, soit pour l'entretien des routes, soit pour la perception d'impôts particuliers, ou la sauvegarde du passage à travers la forêt, ayant une longueur de près de 10 kms. Ce dernier usage se transmet sous la féodalité sous le nom de guidage que les Seigneurs s'attribuèrent en fief pour en tirer des revenus.

Il y avait aussi une grande colonne enfouie près du premier milliaire ; des tuiles romaines, des amphores, une sorte d'évier avec un creux spécial pour recevoir le fond des urnes etc., etc... ne laissent aucun doute sur son origine. Nous sommes assurés qu'il y avait une route à la Clotte. »

Au sujet des deux bornes, distantes de 9 mètres l'une de l'autre et à un niveau différent, **Monsieur Thiers**, de la Commission Archéologique de Narbonne, croit que celle qui est enfouie porte la vingt et unième puissance tribunitienne d'Auguste --c'est-à-dire la date de son règne-- et se trouve ainsi antérieure d'un an à notre ère. Or, en l'an 13, eut lieu une réparation de la route, et les Romains, soucieux de ne pas déplacer un monument de si légère importance, placèrent un autre milliaire en aval du premier ; mais le terrain étant trop incliné, on le combla jusqu'aux deux tiers de la première borne, et la seconde, placée sur une large dalle, se trouva --quoique en contrebas-- plus élevée que sa voisine.

En faisant un sondage, on a trouvé un dallage profond, se recourbant vers l'ouest, pour arriver sur le terrain supérieur : c'est la « voie primitive ». Sur ce dallage, une large muraille parallèle à la ligne des Bornes et de niveau avec la plus récente, et atteignant le terrain supérieur par une ligne droite. La dernière borne fut de tout temps découverte et bien détériorée ; la plus ancienne est plus préservée grâce aux débris entassés autour d'elle.

Voici les inscriptions sur les Milliaires :

I M --- C A E S A R

D I V I -- F ---- A V G V S T

P -- P --- P O N T I T ----- M A X

C O S X X I ----- T R I B V N I C
P O T E S T X X I ---- I M P -- - X I I I I
X V I D C C C C X V I I
D C C C X C V I I



En voici la traduction :

CESAR ETANT EMPEREUR

FILS DU DIVIN AUGUSTE

PERE DE LA PATRIE PONTIFE SUPREME

SOUS LA 12 EME ANNEE DE SON REGNE DE SON CONSULAT

LA 21 EME ANNEE DE SA PUISSANCE TRIBUNICIENNE

LA 14 EME ANNEE DE SON REGNE

16 EME MILLE D C C C C X V I I

D C C C X C V I I

Le chiffre de l'avant-dernière ligne en bas indique la distance en milles entre Rome et La Clotte : 917 milles

« En partant de la Clotte, direction Est, vers les Cabanes de La Palme, nous suivons le chemin actuel vers Roquefort, passons à côté de ruines anciennes, et trouvons une grande ornière qui indique un passage prolongé et fort ancien, puisque la pierre a pris l'aspect du calcaire non entamé. En descendant plus bas, nous en rencontrons une autre, le long de la vallée de la «Roco-Traoucado», à quelques mètres du ravin. De là, abandonnant la direction Roquefort, nous passons près du «Courtal Viel» et montons sur le plateau de «l'Estagnol». A partir de ce point nous n'avons pu découvrir aucune autre ligne que celle qui aboutit à la «Granjo de Vergos», située au pied de la montagne. Il y a là un chemin rural qui serait, d'après nous, le plus ancien de tous, et aurait seul le privilège de n'avoir jamais été abandonné. De la «Granjo de Vergos», il faut admettre que l'on peut se diriger vers les Cabanes de La Palme et jusqu'au Pont de Treilles où nous arrêtons notre tracé. Nous ne tiendrons pas compte du pont actuel, qui date seulement de 1762 : il en existait un autre, car on aperçoit dans le torrent des restes qui s'adaptent à la dépression dont nous venons de parler. Nous ignorons si les Romains passaient à gué ou sur ce pont. »

Monsieur Marty pense que la voie passait sur les hauteurs, car là où est le village actuel, à l'époque, c'était un lac ; d'ailleurs, les traces d'habitations anciennes étaient aux environs de Montpézat sur les collines.

Les terrains du village voisin de La Palme sont d'ailleurs dans une situation identique, comme le prouve la dénomination des lieux-dits : « les Légunes, les Agals », et un peu plus au sud, au village de Cave, « les Estagnols, les Clos de Fitou ».

D'ailleurs, il suffit de regarder la carte I G N actuelle de la route nationale N ° 9 de la région de Fitou pour s'apercevoir que l'altitude des divers points de la dite route nationale N° 9 sont actuellement et successivement de 2 , 3 et 5 mètres.

Pour plus d'information, je me permets de vous citer une toute petite partie de la bataille de la Berre, décrite par **Monsieur Gérard Ducruc**, de Narbonne : elle eut lieu en l'an 737, dans les environs de Portel, entre Charles Martel et le Wali d'Espagne, commandé par Omar Ben Chaleb.

«Une comparaison avec la carte de Cassini, levée entre 1750 et 1814, montre à l'évidence des divergences sensibles avec le littoral des Etangs tel qu'il nous apparaît aujourd'hui : en particulier une île, qui existait il y a deux siècles, nommée l'île de Mouisset, et qui est actuellement une éminence en pleine terre, portant le point coté 13 mètres (située à l'extrémité Est de la clôture de «La Réserve Africaine»). On peut donc admettre qu'il y a treize siècles, l'aspect de la région était différent de celui de nos jours, en particulier pour les atterrages utilisables. Monsieur Ducruc nous informe que les étangs occupaient une superficie bien plus grande que de nos jours. En dessous de la cote des 5 mètres actuelle, le sol était parfaitement nivelé, signe évident d'un ancien fond marin, en partie occupé de nos jours par des vignobles ou de petits marécages, mais les uns et les autres comportent des installations de drainage. Le processus d'ensablement et d'exhaussement des sols, combiné avec un faible abaissement maritime, a transformé ce paysage.»

Autre point particulier qui a valeur de confirmation : des sondages effectués dans le Salin de Peyrac ont situé le sol ferme à 14 mètres.

Le réseau routier de l'époque dans le sens Nord-Sud comportait trois voies principales, d'importances différentes, qui étaient, de l'Ouest vers l'Est :

- le N° 1, la Voie Domitienne ; son trajet : Fontfroide, l'Aragon , St Eugénie, Portel

- le N°2, le chemin des Charbonniers, pour la partie Prat de Cest et Portel

- le N° 3, le chemin des Salins devenu la Voie Domitienne de remplacement pour le tronçon de Narbonne-Villefalse, qui, à partir du IV ème siècle, suivait sensiblement le tracé de la route nationale N° 9 actuelle. Après Villefalse, le trajet ne suivait plus la RN 9 actuelle, sauf bien plus tard. D'après les calculs de Mr Marty la voie par Sigean-la Murelle-Desterro-Cabals aurait débuté en 1744.

IFREMER , dans l' « Histoire du littoral Languedoc Roussillon de – 3000 ans à nos jours », nous indique que vers l'an – 600, des tribus gauloises implantent la vigne dans notre Région, développent l'agriculture, fabriquent des outils appréciés dans le monde antique, construisent des communications inter - cité et entretiennent des routes carrossables. Par sa situation géographique au pied du massif des Corbières, parallèle au rivage, la lagune de Salces-Leucate a, de tout temps, représenté un obstacle pour le voyageur terrestre, qui venait de la Péninsule Ibérique ou s'y rendait.

« Avant de s'appeler Voie Héracléenne, ou plus tard Domitienne, la voie qui contournait la lagune par les plateaux des Corbières passait par Fitou et Treilles ; elle a vraisemblablement été créée par les Tribus Celtibères auxquelles on attribue également la création de l'oppidum de Ruscino (Perpignan).

Hannibal, après en avoir négocié le parcours avec les Tribus Celtibères, avait emprunté cette voie. Fitou (Fitosium) se trouva sur un axe de communication important (Borne Romaine de la Voie Domitienne), les Cabanes de Fitou lui servant de port, pour exporter sa production (bois, laine, poterie). Les Romains y construisent un hôpital, que l'on retrouve mentionné comme léproserie au Moyen Age. Salces est mentionné dans la plupart des itinéraires antiques, et les Romains y construisent un petit fort militaire, «Castrum», à l'angulation qui sort des Corbières, avant de traverser la plaine du Roussillon. »

Monsieur Marty porte son regard vers le terroir de La Palme, en disant : « Nous voulons seulement considérer la manière d'être des habitations, éparses dans la plaine, ou sur les collines de La Palme même; et constater le but des chemins, qui desservent les unes et les autres. Si nous avons égard à l'ancienneté, nous nous arrêtons, en premier lieu, à la chapelle Saint Pancrace, où nous avons rencontré des débris de tuiles romaines ; et on y a découvert des poteries de l'époque gauloise. Il est évident alors, qu'il y avait une colonie plus ou moins agglomérée, dont les habitations peuvent correspondre avec les diverses bergeries voisines. »

Y avait-il une station ? Ou bien le vingtième mille, qui figure souvent dans les itinéraires, était-il particulièrement distingué entre deux villes, situées à une grande distance ? En prenant les bornes de la Clotte comme point de repère invariable, nous trouvons que les 6 Km qui les séparent du vingtième mille mènent ce dernier entre le pont de Treilles et St Pancrace, distants l'un de l'autre de 2 Km seulement. La population fixée en ce lieu, semble autoriser une des deux manières de voir.

Ou bien une station a provoqué, ou plutôt sa présence a déterminé la fixation du vingtième mille, déjà remarquable par lui-même, et nécessaire en ce point, puisque de là jusqu'à Narbonne, notre tracé s'éloigne de tout centre de population.

La colonie de Saint Pancrace nous paraît avoir une origine aussi ancienne que celle de la Clotte, fixée sur la voie Phénicienne, distincte dans le vallon de la voie Romaine; l'une et l'autre, établies auprès des cotes rapides, avaient non seulement le droit à l'exploitation des forêts, mais pouvaient encore tirer des revenus du passage des voyageurs sur une des routes les plus importantes.

Les deux populations n'étaient pas assez compactes pour qu'on eût créé des stations à cause d'elles; le vingtième mille ne serait à notre sens qu'un point conventionnel, adopté par les itinéraires lorsqu'il n'y avait rien de remarquable à signaler entre deux villes trop éloignées.

Nous ne parlerons pas des Cabanes de La Palme dont le développement semble venir de la modification de la route en 1508; en ce lieu, une inscription nous signale sur le fronton d'une maison : « Relais de Poste 1744. »

Au cours de l'année 1907, le **Docteur Charles Pélissier**, de La Palme, apprend l'existence d'une pierre en forme de colonne, gisant au bord d'un chemin, au lieu-dit le « Plat de Fitou » (dans une commune voisine) près des carrières de plâtre abandonnées, exhumée pendant le défoncement d'une propriété. Ce monolithe n'était pas isolé, car les travaux de défoncement à la pioche, qui l'avaient mis à jour, avaient exhumé en même temps une masse de débris gallo-romains : moellons de construction, mêlés à d'innombrables fragments de tuiles plates, pavés et amphores : tout cela formait dans un coude du chemin un amoncellement suffisant pour charger des dizaines de tombereaux.

A ce moment là, il en signala la découverte à la Commission Archéologique de Narbonne, mais pensa qu'il serait intéressant de chercher comment la présence de ce milliaire se raccordait au tronçon de la Voie Domitienne, de Roquefort à travers les territoires de Treilles et de La Palme.

La recherche fut longue et difficile, mais avec le soutien de plusieurs amis, ils réussirent à établir le tracé de cette antique Voie, à travers les territoires de Teilles et La Palme. Après de nombreuses découvertes, il fut établi que la route passait à proximité de la **Chapelle Saint Pancrace**, où devait à l'époque se trouver le vingtième mille. Autour de l'antique Chapelle on découvrit des tuiles, des sépultures, et toutes sortes de débris anciens, mais aussi des pièces de monnaie et une statuette en bronze : une « Isis Fortuna », la réplique exacte de celle trouvée à Herculaneum ; mais surtout un passé très ancien, où des restes gallo-romains ne font aucun doute (Saint Pancrace était un saint important à Rome : il y fut martyrisé en l'an 304, sous le règne de Dioclétien, et dès le IV^{ème} siècle, il eut une église à son nom à Rome). Tout semblait prouver que le vingtième milliaire devait se trouver à proximité, mais hélas, les recherches furent vaines.



La voie Antique à proximité de St Pancrace

Plus tard, dans les années 1940, on a en effet découvert dans le lit du Rieu le fameux vingtième mille, à mi-chemin entre le gué du Rieu et le Pont de Treilles.

Pour moi, ce fameux milliaire devait être dans quelque champ dans les environs de la Chapelle, où il devait gêner le propriétaire ; ce dernier s'en serait débarrassé en le jetant dans le torrent qui l'a fait rouler jusqu'à l'endroit de la découverte.

Avant de clore cette longue parenthèse sur la Voie Domitienne, je tiens à rendre hommage à **Monsieur Marty**, de Roquefort des Corbières, pour le fabuleux travail qu'il a laissé à la postérité. J'ai particulièrement apprécié son ouvrage et je remercie infiniment son arrière-petit-fils de me l'avoir confié.

POURSUITE DE LA RETROSPECTIVE NARBONNAISE

L'APOGEE

Les indigènes furent, malgré eux, plutôt soumis aux Romains, et connurent alors un embryon d'organisation collective. Malgré tout, la langue Gauloise se maintint, et les petites chapelles rustiques à la mode indigène, les sanctuaires des sources et des hauts lieux, perpétuèrent les coutumes et les rites antérieurs à la conquête.

Les deux civilisations coexistèrent, et la plus évoluée devait forcément triompher. Peu à peu, les habitants s'habituaient à la situation et ce fut la conséquence directe de la paix, que les Romains firent régner dans la province pendant le premier siècle après Jésus Christ.

Ce fut l'époque de l'apogée de Narbonne. Les ressources sont surtout fournies par l'agriculture. Les autochtones travaillent les terres qui leur ont été laissées (les moins bonnes). Les Romains créent de vastes domaines ruraux (les villas, où ils occupent les indigènes). Le sol et le sous-sol furent eux aussi largement exploités par les Gallo-Romains.

Tel est, brièvement décrit, le Languedoc à l'époque de sa splendeur.

LE DECLIN

La fin du II^{ème} siècle marque le début de dures épreuves pour le Languedoc. Les difficultés de L'Empire Romain, menacé de l'extérieur par les invasions barbares, et par les soulèvements intérieurs, éprouvent durement la région.

Dans cette Narbonnaise déclinante une religion nouvelle se répand, le **Christianisme**.

Vers le milieu du III^{ème} siècle, sept évêques Missionnaires furent envoyés dans tout le pays ; parmi eux, Saturnin à Toulouse et Paul à Narbonne. Les Chrétiens étaient alors peu nombreux et dispersés.

Ouvrons là une parenthèse sur l'origine du nom de La Palme :

Les habitants de cette région sont assoiffés de renouveau ; la plupart sont des nomades et la notion de foyer est de peu de poids dans leur vie.

Ils partent donc en pèlerinage : le premier, et le plus saint de tous (à cause de la présence du tombeau du Christ), qui, avec quelques interruptions, se perpétue du IV^{ème} au X^{ème} siècle, c'est **Jérusalem**, la ville sainte, qui sera occupée par les Turcs. L'Empereur Constantin y a fait édifier deux basiliques : Nativité et Saint Sépulcre. C'est aussi l'endroit où l'on reconnaît les pas de Jésus.

Les pèlerins revenaient en groupe de ce pèlerinage, tenant à la main une **palme**, et on les appelait les **Paulmiers**. On pense qu'au retour, le lieu n'étant pas trop encombré, ils auraient fait souche dans notre région qui serait devenue « **Palman** » et par la suite **Palme (La)**.

Revenons maintenant à notre période sombre pour la Narbonnaise :

Ce fut une **période d'invasions successives** : Vandales, Wisigoths, Francs, Sarrasins, Hongrois, de nouveau Francs de Charles Martel.

La ruée la plus désastreuse fut la contre-offensive franque de Charles Martel contre les Sarrasins. Le Bas-Languedoc fut incendié, maintes villes et campagnes sont incendiées et dévastées.

Les gens se sont enfuis, c'est le **déclin d'une culture**.

Le Languedoc tombe alors dans la nuit des civilisations, sans écriture : les textes se font très rares, les listes épiscopales elles-mêmes s'interrompent au VIII^{ème} siècle, faute de chroniqueurs et peut-être de titulaires.

Il faudra attendre le début du IX^{ème} Siècle pour que tout rentre dans l'ordre.

Ce n'est qu'au commencement de l'an 800 que **l'Empereur Charlemagne**, ayant refoulé les Arabes au-delà des Pyrénées et délivré tout le territoire, se met à restaurer l'ancien Etat Religieux et Politique du Pays.

L'EPOQUE DE CHARLEMAGNE

J'ai choisi de vous retracer cette époque, capitale pour l'histoire de notre village, à travers quelques textes, puisés au cours de mes recherches.

NAISSANCE DE L'ABBAYE DE LA GRASSE

En l'An 780, Symphridius avait déjà jeté les fondements de l'Abbaye de La Grasse, qui lui doit son origine. Il s'était retiré avec quelques compagnons sur les limites de Narbonne et de Carcassonne, dans un vallon désert arrosé par la petite rivière Orbieu. Il obtint ce lieu, appelé alors Novalia, de la liberté de quelques Seigneurs du voisinage. Il y fonda un Monastère qu'il gouverna en qualité d'Abbé, et y fit construire quelques temps après une Eglise sous l'invocation de la Sainte Vierge.

Charlemagne confirma en sa faveur toutes les donations qu'il lui avait faites, datées du mois de janvier, le onzième de son règne, ce qui fait regarder ce prince comme son principal donateur.

Telle est l'origine de l'Abbaye de La Grasse, l'une des plus considérables de France. On l'appela Notre Dame d'Orbieu (Orobio). Elle subsistait, déjà en 779, et sa fondation est antérieure de deux ans à celle d'Aniane.

(Histoire Générale du Languedoc, Tome I, page 860)

DONATION DE LA PALME A L'ABBAYE DE LA GRASSE PAR CHARLEMAGNE

Voici l'acte de donation, traduit du Latin par Monsieur Romain Jalabert :

« *Au nom de la Sainte Trinité,*

Par la grâce de Dieu, Charles le Grand et Auguste, Empereur des Romains, Roi des Francs et des Lombards, qui fut couronné par la volonté de Dieu pour régner sur tous les Archevêques, Evêques, Nobles, Ducs, Comtes, Vicaires, Officiers et sur l'ensemble des fidèles de la Sainte Eglise d'aujourd'hui et de demain.

Sachez, pour votre loyauté, que l'Abbé Symphridius, homme vénérable, du monastère de Marie, la Sainte Mère de Dieu et Vierge pour l'éternité, bâti sur le territoire de Narbonne et surplombant l'Orbieu, dans la vallée nouvellement défrichée que l'on nomme depuis peu La Grasse, est venu devant moi pour me demander qu'on attribue à lui et à ses moines un lieu qui fait partie de mon patrimoine dont ils puissent vivre et tirer subsistance ; c'est pourquoi il a plu à sa Sérénité, l'Empereur, de donner une terre de son patrimoine au monastère cité ci-dessus.

*Nous donnons donc à Dieu, au monastère déjà cité, à Symphridius ici présent , à tous ses successeurs, à tous les moines du même lieu, d'aujourd'hui et de demain, des lieux qui sont situés dans les environs de Narbonne, et dont je suis propriétaire : Cabrespine avec l'Eglise Saint Pierre, les dîmes, les dépendances et les limites territoriales, ce que l'Abbé Agila a reçu en présence de Falcon que j'avais envoyé : **La Palme qui domine le rivage de la mer** et aussi le domaine de Ribaute qu'Ysumberts échangea, l'Eglise de Saint Pierre et de Saint Paul (un mot ici, intraduisible : «debiro »), dans l'île que le Comte Comfridus échangea avec l'évêque Rodulfus, les salines qui se trouvent sous la terre (sel gemme ?) et dans le district du Razès, le lieu que l'on appelle Solla dans les environs de Peyrepertuse, avec les églises de Saint Pierre et Saint Martin, les dîmes, les dons envoyés sur place pour les cimetières, des administrateurs pour les Eglises, des terres cultivées et en friche, des vignes, des prés, des pâturages, des forêts, des garrigues, des jardins, des potagers, des arbres portant des fruits et d'autres qui n'en portent pas, des sources, des puits, des ruisseaux, des chemins, etc.*

Tout ce qui a été mentionné plus haut peut être dit conformément au droit ecclésiastique afin qu'ils possèdent ces biens et en jouissent à perpétuité, de telle sorte qu'ils soient un complément à leurs besoins et pour Nous, un profit divin, en édictant cette ordonnance.

Donc, Nous ordonnons et en ordonnant Nous prescrivons à tous ceux d'aujourd'hui et de demain que personne n'ose enlever, dérober quelque chose parmi ces biens et ces témoignages de ma considération, ou prendre le même monastère par un autre ordre ou bien quelque chose que Nous pourrions offrir au monastère déjà cité en ce moment.

Nous ordonnons pareillement qu'aucun membre de la Sainte Eglise n'ose aborder ceux qui servent cette même Eglise, qu'ils soient aussi bien libres qu'esclaves sur terre, qui doivent être isolés et qui ne doivent pas rechercher des occasions de commettre un crime que ce soit de mon vivant ou dans le temps à venir, et qu'il n'ose réclamer l'ensemble des biens mentionnés plus haut.

Comme cet arrangement d'administration de propriété s'est fait à l'amiable et que cette décision est conforme aux règles, afin que pour les serviteurs de Dieu et leur successeurs, pour Nous, pour Notre Femme, pour Nos Fils et Filles ou pour toute Notre Famille réunie dans mon palais, pour l'ensemble des fidèles de la Sainte Eglise de Dieu, pour la stabilité de mon Règne, Nous manifestons une si grande bonté et pour toujours, avec assurance, Notre garantie, et la conserve de la meilleure manière. Nous la confirmons de Notre main et de Notre sceau, Nous marquons cet acte du sceau de Charles, l'Empereur.

Fait le 4^{ème} jour de Calendes de Juillet de la 5^{ème} année de notre Empire (le 28 Juin 805) Au Nom de Dieu. Ainsi soit-il. »

Extrait tiré de son original exhibé et retiré par le R. P. Syndic du Chapitre de La Grasse par Nous Barthelemy Trauernat Notaire Royal du dit La Grasse dûment collationné ce douzième août mil sept cent vingt quatre.

En Foy de quoy Tauernat Notaire collationné à La Grasse et scellé le même jour le 12 aost 1724.

CONFIRMATION DES DONATIONS PAR LES FILS DE CHARLEMAGNE

Le 20 novembre 814 à Aix la Chapelle, Privilège de **Louis le Débonnaire** à l'Abbé Attala, confirmant le Diplôme accordé par son père Charlemagne qui prenait sous sa protection l'Abbaye et ses dépendances et en particulier St Couat , Cabrespine et La Palme (*Mahul série H11*).

An 834 : Charte de **Pépin** , Roi des Aquitains, confirmative de celle de son père Louis le Débonnaire qui attribue au monastère de Ste Marie d'Orbieu les Celles de St Couat, Cabrespine, La Palme et Vinosolus. Il renouvelle la concession d'élire l'Abbé, prend le Monastère sous sa protection, et confirme en sa faveur le privilège des terres, « l'aprision », dont les Espagnols avaient joui. (l'aprision est une sorte d'alleu conféré à des Espagnols qui avaient aidé Charlemagne en Espagne quand il se battait contre les Sarrasins.)

(*Mahul tome II, page 212*)

An 846 : Confirmation par **Charles le Chauve** de diverses places : La Palme portant exemption de payer la Leude. (*Mahul H 11, fol 42*)

An 870 : Charte de protection de Charles le Chauve en faveur de l'Abbaye adressée à l'Abbé Songred :

« **Palma super littus maris in pago consistente** ». (*Mahul tome II, page 215*)

An 899 : Charte de **Charles le Simple** : confirmation des domaines possédés par l'Abbaye de La Grasse et du privilège d'élire l'Abbé et « La Palme super littus marinus cum **Ecclesia St Joannis** cum terminis adjacentis suis consistente ». (Pour la première fois, je trouve la mention de l'Eglise de La Palme et des alentours) . (*Mahul tome II, page 217*)

An 908 : Charte de Charles le Simple : il donne au Monastère diverses terres déjà exprimées que possède déjà le Couvent et « La Palme super littus marinus cum Ecclesia St Joannis ».

(*Mahul tome II, pages 219-220*)

Je vous fais grâce d'une bonne dizaine de Bulles de Papes exprimées par les divers Papes qui se sont succédés.

Dans l'acte de donation de La Palme par Charlemagne à La Grasse vous avez sûrement remarqué un détail, dans la citation des trois villages donnés par Charlemagne, dont je tiens à souligner l'importance :

Pour le premier, Cabrespine, l'Eglise St Pierre est citée, ainsi que les décimes, les dépendances et les limites frontalières : en fait, tout ce dont les moines ont besoin pour survivre.

Pour le troisième, Peyrepertuse, deux églises St Pierre et St Martin, avec les dixièmes, dîmes et les prémices offerts avec toutes les terres cultivables et incultes, vignes, prés, pâturages, forêts, jardins et jardinets, garrigues, arbres fruitiers ou non, fontaines d'eaux courantes ou non, marécages, étangs, ruisseaux, chemins et toutes choses, afin qu'elles soient pour eux un supplément à leur nécessaire.

Pour le deuxième village cité, La Palme, « sur le rivage de la mer », en comparaison avec la longue liste qui précède, cela fait peu de choses ! N'y avait-il rien ? C'est ce que je crois ! Et vous ?

Comme je l'ai dit tout au début de mon récit, les habitants de l'endroit, de retour du Pèlerinage de Jérusalem (et qu'on appelait les paulmiers car ils revenaient en portant une palme) vivaient sans doute d'une façon toute rudimentaire, dans des huttes ou des cabanes en bois. Ils n'avaient pas encore eu le temps de s'organiser, de se sédentariser. Qu'en pensez-vous ?

La date de 899, citée ci-dessus, m'oblige à penser que l'Eglise de La Palme et sûrement les habitations qui l'entourent ont été construites presque cent ans après la donation de La Palme à La Grasse en l'an 805.

Je ne puis que supposer qu'à l'époque, les terrains qui aujourd'hui séparent le village de la mer avaient leur superficie recouverte par les eaux de cette mer, sur une surface bien plus importante que de nos jours. La digue où passe la voie ferrée n'existait pas (la ligne du chemin de fer entre Narbonne et Perpignan a été créée en 1858); la route qui va à Port la Nouvelle non plus. Sans ces deux obstacles où arriveraient les eaux de l'étang cette année ? Ma grand-mère me disait avoir vu l'eau de la mer à l'endroit où était le Pesage Public, c'est-à-dire là où se trouve l'actuel Monument aux Morts construit après la guerre de 1914. Un habitant de La Palme décédé depuis de nombreuses années, Mr Jalabert Simon, qui habitait à la « Fabrique » (actuellement avenue de la Mer) m'a raconté qu'il avait vu un tas de sable qui partait du haut de la colline d'un lieu-dit « Casalet » (les anciens comprendront...) et faisait une immense dune jusque sur la route qui va à Port la Nouvelle.

LA PALME ET SAINT PANCRACE, APRES LE X EME SIECLE

Le territoire de La Palme était dans le passé constitué par deux lieux qui, à l'époque, avaient chacun une certaine autonomie ; par la suite, les faits, je crois, empêchent de les dissocier.

Le premier, le plus important bien sûr, était le village de La Palme, avec son Eglise St Jean, qui avait été donné, comme il est dit plus haut, à l'Abbaye de La Grasse par Charlemagne en l'an 805.

Le deuxième lieu est Saint Pancrace où il y a encore une petite chapelle romane du X^{ème} siècle. Cette chapelle était, à l'époque, l'église d'un tout petit village tout près de la Voie Domitienne, qui a disparu vers la fin du XIII^{ème} siècle. En effet, l'Histoire nous apprend que la fin du XIII^{ème} siècle fut une période de marasme économique et d'effondrement démographique : « *Epidémies, disettes frappent tout le Languedoc et les campagnes surpeuplées se vident.* » (*Histoire du Languedoc - Emmanuel Le Roy Ladurie*)

A l'époque gallo-romaine, les Romains, qui occupaient le pays, avaient élevé en ce lieu un temple, une villa, peut-être une église en l'honneur de Saint Pancrace. En effet ce saint, martyrisé à Rome en l'an 304, lors des persécutions de Dioclétien, était un saint important pour les Romains ; dès le IV^{ème} siècle, ils ont élevé une église à son nom à Rome.

En faisant des recherches aux Archives Départementales, il semblerait que ce lieu de Saint Pancrace ait été lui aussi donné à l'Abbaye par Charlemagne ; mais rien n'est bien précis, je ne peux m'expliquer comment ce même lieu a été la propriété des Vicomtes de Narbonne pendant le XIII^{ème} siècle : je ne retrouve aucune transaction, nulle part. Toujours est-il que ce sont les Vicomtes de Narbonne qui ont ensuite donné ce lieu en fief aux Seigneurs de Saint Pancrace ; le premier Seigneur de Saint Pancrace trouvé dans les textes s'appelait « Amiel Amélius d'Auriac », descendant d'une des plus anciennes lignées du Languedoc (1071), possesseurs de plusieurs fiefs dans le Narbonnais.

Le 28 Juin 1206 : Bérenger de Boutenac, sa femme Fina, Arnaudi leur fils et Amélius d'Auriac leur gendre reconnaissent devoir à Pierre de Sasala 1500 sols melgoriens, 6 muids de blé, 5 d'orge et 1 de froment, et lui donnent en gage le bien qu'ils possèdent à La Palme dans les terres de l'Abbaye de La Grasse.

1284 - 12 Janvier : après plusieurs difficultés et grandes noises, Messire Auger, Abbé de La Grasse et Amiel d'Auriac, gendarme touchant la Seigneurie de La Palme, s'accordèrent « que l'un et l'autre deux jouyroit des terres et droictz qu'ils avoyent auparavant et que la justice haute apartiendroit audict sieur Abbé et la civile et

mixte audict d'Auriac et que les habitants de La Palme recognoitroyent le dict Sieur Abbé pour leur Seigneur et luy feroyent hommage avec jurement de fidélité. » (*Mahul H9, page 205*)

1285 « Révérant Père en Dieu, Messire Auger, Abbé de La Grasse fist convoquer et assembler devant soy dans l'Eglise de La Palme tous les habitants dudict lieu, lesquels en corps jurèrent fidélité leur vie et membres audict Seigneur Abbé comme Souverain de la dite ville de La Palme ». (*Mahul tome II, page 457*)

1295 Acte de l'hommage rendu à Aymeric, Vicomte et Seigneur de Narbonne, par Bernard de Auriaco, domicellus, fils d'Amelius de Auriaco, Chevalier, pour tout ce qu'il avait au Château de Sancto Brancassio. (*Doat vol 47, fol 231*)

1299 Acte de l'hommage rendu à Ayméric, vicomte et Seigneur de Narbonne, par Bernard de Auriaco, domicellus, fils d'Amelius de Auriaco, Chevalier, pour le terroir de Sancto Brancassio et la Leude du Château de Rupefort. (*Doat vol 47, fol 381 -383*)

1301 Paréage fait entre Auger, Abbé de La Grasse, et les Religieux du Monastère et Amélius de Auriaco, Chevalier, touchant la Seigneurie du Château de La Palme (de Palma), Diocèse de Narbonne.

(*Mahul tome II, pages 300-301*)

Voici la description, extraite des Archives Départementale de l'Aude (Cartulaire ou premier livre vert de l'Abbaye de La Grasse), des conditions de ce paréage :

« Le dit Abbé est Seigneur en paréage dans toute l'étendue des terres de La Palme, sises au bord de la sénéchaussée de Carcassonne qui a ses bornes limites et confrontation du côté du Cers, le terroir de Roquefort ; d'autant la mer ; du midi le terroir de Leucate, et d'aquilon la mer et en tout ce qui est compris dans les dites bornes et limites de part indivision. Toutes justices, Hautes, Moyennes et Basses à mande et confiscation pour les services de laquelle il institue un Baille sur les lieux avec obligation aux habitants dudict La Palme de répondre aux premières instances audit La Grasse par devant les Officiers du Sieur Abbé.

Il est dû hommage et serment de fidélité ; outre les serments qui lui sont consignés les Officiers reçoivent les trois Consuls qui instituent à Notre Chandeleur, second février, auxquels sont baillées le précaire, les clefs des portes du lieu ; lesquels Consuls sont tenus de payer les dits Seigneurs à monture, et de bailler cinquante sols tournois aux dits Officiers, en chaque institution des dits Consuls.

Il est Seigneur direct en paréage la dite terre de La Palme ; il a plusieurs censives, champart ; en cas de vente, d'échange ou autres et autres droits et devoirs seigneuriaux directs et en particulier trente quintaux de sel pur, tasque et autres boisseaux, lieu sablés salin salinaux, desquels le Roi prend la Gabelle comme aussi il est dû pour la communauté du lieu, seize livres dix sols tournois de quête annuelle à la Toussaint; cinq livres dix pots aux Sieurs Abbés pour le Concordat.

Le dit coseigneur tient foy et hommage aux Sieurs et à la coseigneurie de la terre de La Palme et des terroirs de Saint Jean et Saint Barancat autre terroirs consistant en maisons et terres nobles et lods en cas de mutation. » (*Série H 8, copie sur parchemin*)

1340 Hommage rendu à l'Abbé Nicolas par Bérenger d'Auriac qui reconnoit qu'il tient du dit Abbé et de son couvent de La Grasse tout ce qu'il a et possède **au dit lieu de La Palme dans la mer et sur la terre.**

1302, 9 janvier Acte de commandements faits par Guillaume de Maillac, Domicellus, Viguier des Corbières, pour Amalric, Vicomte de Narbonne, à Bernard d'Auriac et autres de se tenir prêts en armes pour aller à la guerre des Flandres, pour le Service du Roi à la suite du dit Vicomte.

1302, 22 septembre Bernard d'Auriac fit sa monstre d'arme le 22 septembre à Narbonne ; il montait un cheval bai, et portait une arbalète de quatre pieds pour la campagne des Flandres qui se termina par la victoire de Mons en Puelle.

Je pense pouvoir affirmer que son corps repose dans la chapelle Saint Pancrace : quand nous avons remplacé le carrelage, nous avons découvert sous une immense dalle un squelette qui reposait dans une tombe creusée à même le roc. Vu l'importance du travail et la gravité des blessures (sternum percé et blessure au talon), conseillés par l'Abbé Giry, nous avons pensé que ce ne pouvait être que Bernard d'Auriac, dernier Seigneur de Saint Pancrace ; les blessures nous ont fait penser à des blessures de guerre.

LES SEIGNEURS DE LA PALME ET SAINT PANCRACE JUSQU'A LA REVOLUTION

1206 Amiel Amélius d'Auriac, premier Seigneur de St Pancrace

1295 Bernard d'Auriac, fils d'Amélius, rend hommage au Vicomte de Narbonne pour le Château et le terroir de St Pancrace.

1299 Bernard d'Auriac rend hommage au Vicomte de Narbonne pour le terroir de St Pancrace et la Leude du Château de Rupefort.

1301 Paréage entre Amiel d'Auriac et Auger, Abbé de La Grasse, pour la Seigneurie de La Palme. Ils deviennent Coseigneurs.

1340 Bérenger d'Auriac rend hommage à l'Abbé Nicolas de La Grasse pour le terroir et le Château de La Palme.

1341 Pierre d'Auriac, Seigneur de La Palme, Villesèque , Montpézat et Faisse : sa fille Flore épouse le 11 Juin 1417 Charles de Couteiller, Seigneur de Montredon.

1436 Jean d'Auriac, Seigneur de La Palme, assiste aux Etats de la Province tenus à Béziers en octobre et novembre.

1480 Bénédicte d'Auriac, femme de Guillaume de Sapte, fille héritière de Jean d'Auriac pour les Seigneuries de La Palme, Faisse, Escales plus fief à Ouveillan, fait don à son neveu Jean de Montredon du lieu d'Escales.

1562 François Despinez, Seigneur de La Palme

1576 Guillaume de Marcier

1625 Pierre de Poictier, époux de Margueritte de Castillon

1637 Louise de Poictier épouse Jean- François de Pins

1680 Louis - Alexandre de Pins

1705 Josèphe de Pins épouse François Dardène de Calvo de Bèssèdes

1735 Dardine de Calvo de Bèssède épouse François Xavier de Tord

1790 -92 Noble de Tord de Calvo de Bèssède épouse Joseph d'Homps

QUELQUES FAITS HISTORIQUES

1503, 19 Octobre : Le Roi d'Espagne Ferdinand V étant arrivé à Perpignan avec des forces considérables, le Maréchal de Rieu se voyant inférieur en nombre se retira en Languedoc.

Le Duc d'Albe, fier de cet avantage, entra dans le Diocèse de Narbonne et assiégea Leucate le 28 octobre. La garnison, n'étant pas en état de résister, fut obligée de capituler.

Cette conquête fut suivie de celles de La Palme, Sigean, Fitou, Treilles, St Jean de Barrou, Villesèque et autres bourgs et villages jusqu'à Narbonne, où notre Armée qui y était campée arrêta les Espagnols.

Les Ginets d'Espagne mirent le feu à la plupart des lieux, firent des ravages affreux et prirent un grand butin.

(Histoire générale du Languedoc)

SIEGE DE LEUCATE

1637, 30 Août : « Au lieu de pousser tout droit sur Leucate, le Comte de Ceberllone, chef du corps d'armée de 1200 fantassins, sous le commandement en chef du Duc de Cardone, chef de l'armée espagnole au siège de Leucate, après s'être emparé le 29 août des villages de Treilles et de Fitou, vint le 30 août s'établir aux Cabanes

de La Palme près de l'étang du même nom. C'était une excellente position, pour empêcher l'arrivée de tout secours de l'armée française que commandait le Duc d'Halwin, Gouverneur du Languedoc.

La droite appuyée aux étangs et à la mer, la gauche défendue par les montagnes et les villages de Treilles et de Fitou, campée dans une plaine assez riche, n'avait rien à redouter ; seulement elle n'aurait pas dû y passer plusieurs jours, dans une inaction à peu près complète, se contentant d'envoyer quelques troupes s'emparer des villages de La Palme et de Roquefort situés sur la route de Narbonne.

La première, La Palme, était entourée de bonnes murailles que l'on ne pouvait forcer qu'avec du canon, mais elle n'avait pas de garnison et les bourgeois ouvrirent leurs portes à la première sommation. La seconde, était une ville ouverte et était dominée par un château- fort ... Le Seigneur du lieu se défendit deux jours avec les seuls vassaux. Il dut enfin capituler faute de munition.

Trois jours après, le Comte de Seberllone laissant une garnison dans les villages de La Palme et de Roquefort, sentinelles avancées de son armée, et un petit corps d'observation arrière, vint rejoindre le 3 septembre le marquis de Montoro et s'établir, avec ses troupes dans la presqu'île de Leucate, où Don Hercule Bourcier de Barry de Saint Aunés était le Gouverneur. Le 13 septembre, le Duc d'Halwin fit une reconnaissance vers La Palme et Roquefort avec sa compagnie de gens d'armes et cinquante volontaires, et revint à Narbonne sans avoir été inquiété.

Le 23 septembre Monsieur D'Argencourt, Maréchal de Corps de l'armée française, fut envoyé de Sigean avec l'avant-garde et le corps de bataille, fort de 7500 fantassins et 400 chevaux, pour s'emparer de Roquefort, dont le château n'osa pas résister. Le Commandant espagnol se rendit la vie sauve. D'Argencourt alluma alors de grands feux sur la montagne de Deferre-Cavals qui domine Roquefort pour prévenir la garnison de Leucate de l'arrivée du secours ; celle-ci y répondit par les feux allumés sur le donjon. Le lendemain de grand matin , le Duc d'Halwin quitta Sigean avec l'arrière-garde et la noblesse, et ayant rejoint d'Argencourt un peu au-delà de Roquefort, ils s'avancèrent en bataille vers les Cabanes de La Palme où ils pensaient trouver l'ennemi ; mais il n'y avait plus là qu'un peu de cavalerie réunie pour nous observer, laquelle tourna bride à la première charge pour donner avis de notre arrivée au camp espagnol . On les suivit en bon ordre, et bientôt on se trouva devant les retranchements.

Alors le Duc fit faire halte, et alla les reconnaître entouré de ses principaux officiers ; ils lui parurent de difficile accès, mais comme il était tard, il remit au lendemain une reconnaissance plus complète. On la fit en effet, sans que les Espagnols, qui se croyaient parfaitement en sûreté derrière les remparts, cherchassent à l'empêcher autrement que par quelques coups de canon. Après quoi, d'Argencourt se chargea de dresser le plan d'attaque.

Pendant ce temps, on avait envoyé quelques troupes avec deux pièces canon pour reprendre La Palme le 27 septembre. Le commandant de ce poste voulut d'abord résister ; mais quand il aperçut l'artillerie il dut céder parce que les murailles n'étaient pas en état de soutenir la moindre batterie. »

(Extrait de la monographie du Château de Leucate par A. Rhatheau, Capitaine du Génie, ancien élève de l'Ecole Polytechnique - Edition In4 tirée à 100 exemplaires - Paris 1863 - Tanéra éditeur - Rue de Savoie)

DIVERS RELEVES D'ARCHIVES

MARIAGE DE MESSIRE DOM FRANÇOIS DE CALVO DE BESSEDE

DANS L'ÉGLISE DE LA PALME

Le 27 mai 1707, Etienne Rhodur, Curé de La Palme, bénit le mariage de Messire Dom François de Calvo de Bessède dans l'Église de La Palme.

Chevalier, Comte de Fourmignière, Seigneur de Leucate et autres lieux, fils de feu Messire Haut et puissant Seigneur, Don Joseph de Calvo et de Dame Marie de Bessède de la ville de Perpignan en Roussillon d'une part et de Demoiselle Josèphe-Françoise-Camu de Beaulieu, fille de feu Messire Germain-Michel Camus de Beaulieu, Conseiller du Roi en ses Conseils, Contrôleur Général de l'artillerie de France, et de Dame Thérèse de Bru de Tord de la paroisse Saint Paul de la Ville de Paris.

Vu le certificat de Mr Ledoux, vicaire de la paroisse St Paul, visé par Mr Peyrot, vicaire Généré,

Vu la dispense de deux Bans de l'Eminence le Cardinal de Noailles archevêque de Paris avec la permission d'épouser qui bon lui semblera,

Vu la dispense de Bans de mariage de Mgr l'Evêque d'Helne portant la même permission,

Vu la permission de Mgr le Doux de la Berchère Archevêque de Narbonne consentant que le mariage soit célébré par le Curé du diocèse qui bon lui semblera,

En présence de Messire François de Tord, Colonel du Régiment des Dragons du Roussillon, beau-frère de Messire de Calvo, et cousin de Madame de Beaulieu ; Messire François de Bru, Docteur en Théologie ; Maître François Clercy, docteur en théologie, Curé de Leucate, et Maître Joseph Dubuc, Vicaire de La Palme.

DISPARUTION ET PERTES DES ARCHIVES DE LA COMMUNE DE LA PALME

1773, 8 Septembre : Dispersion et pertes des Archives de La Palme par suite de 20 ans de division entre le Curé et les Consuls ; devant le Conseil ordinaire assemblé, le Sieur Gazaniol, 1^{er} Consul a dit que Mr Lassérou, syndic du diocèse de Narbonne, a écrit aux consuls pour leur demander l'extrait de la délibération que la communauté doit prendre en conséquence de l'ordonnance des commissaires du Roi et les Etats du 11 février dernier, concernant les Archives de la Communauté.

Le Conseil déclare qu'il y avait autrefois un coffre contenant les papiers de la Communauté placé dans la sacristie de l'Eglise du lieu ; mais qu'il y a environ 20 ans que les Consuls, n'étant pas bien avec Mr le Curé, firent transporter ce coffre avec les papiers chez eux ; que depuis ce temps ce coffre a couru d'un Consul à l'autre ; que les papiers ont été enlevés par les différents Consuls qui se sont succédés et qu'ils sont fort dispersés : en sorte qu'on peut dire qu'il n'y a plus d'archives, ni papiers, titres et documents pour y être enfermés ; à moins qu'on ordonne une recherche chez ceux qui en sont les détenteurs, et la saisie de ceux qui seront trouvés.

Le Greffier de la communauté est chargé de remettre la présente délibération à Mr le Syndic du Diocèse.

Signe Gazaniol, Dulac, etc ...

ARCHIVES DE LA COMMUNE DE LA PALME : REGISTRE DES DELIBERATIONS

1791, 1^{er} Janvier : Dans le four banal du lieu de La Palme, le Conseil Général de la Commune rassemblée auquel ont assisté Mr le Maire ainsi que tous les citoyens actifs soussignés, Mr Abet, procureur de la commission a dit qu'il est instruit que les habitants de la commune de La Palme se proposent de ne point payer à l'avenir, aucun droits seigneuriaux aux ci-devant Seigneurs de La Palme ; que dans cette position il conviendrait de faire signifier un acte de sommation et protestation à Mr d'Homs de Tord, et citoyen de Perpignan, ainsi qu'à Mr le ci-devant Abbé de La Grasse, et en son absence à son procureur fondé, l'un et l'autre ci-devant Seigneurs de La Palme, St Pancrace et Glavanel, pour qu'ils aient le délai de quinzaine à justifier, par les expéditions en bonne et due forme des titres et documents s'ils en ont ; qu'ils établissent quels sont les droits seigneuriaux qu'ils sont en droit de prendre et percevoir sur les habitants de La Palme ; que ces deniers ont été payés jusqu'à ce jour par ignorance, et abusivement ; ne connaissant ni n'ayant jamais connu leurs véritables droits, ni ceux de leurs ci-devant Seigneurs.

Sur quoi, il a été unanimement délibéré, qu'à la diligence du sieur Abet, procureur de la Commune, il sera signifié l'acte de sommation et protestation, tant au Sieur d'Homs qu'au ci-devant Abbé de La Grasse, pour qu'ils aient chacun en droit, soit à justifier légalement leurs titres, dans le délai dit quinzaine, et y faire en iceux telles observations que bon lui semblera, et de déclarer aux Sieurs d'Homs et Abbé de La Grasse, que faute par eux de faire la remise des dits titres et documents, les habitants de La Palme ne leur payeront à l'avenir aucune espèce de droits ni devoirs ci-devant seigneuriaux ; qu'ils avaient perçu jusqu'à ce jourd'hui, avec toutes les protestations de fait et de droit. Signé Abet, procureur de la commune, Razouls Maire.

1791, 20 Janvier : Ce jourd'hui je soussigné me suis transporté au greffe de la municipalité, pour y déclarer de mon intention de prêter, dimanche prochain, 23 du présent mois, le serment civique, conformément au décret de l'assemblée nationale du 17 novembre 1790, sanctionné par le Roi, ainsi que je l'annonçais au prône de la messe de la paroisse, dimanche dernier, où je fis la lecture du dit décret. En foi de quoi, Guilhem Curé de La Palme.

1791, 23 Janvier : Aujourd'hui, à l'issue de la messe paroissiale, le Conseil Général de la commune assemblé dans l'Eglise du lieu : Mr Guilhem, curé, et Jean Antoine Bourdon prêtre, faisant les fonctions de vicaire, ont prêté leur serment civique, en présence de tous les fidèles assemblés, et conformément au décret du 27

novembre 1790 de veiller avec soin sur les fidèles qui leur sont confiés, d'être fidèle à la nation, à la loi et au Roy, et de maintenir de tout leur pouvoir, la constitution du Royaume décrétée par l'assemblée Nationale et acceptée par le Roy ; et ont signé avec nous, membres composant le Conseil Général.

1793, 12 mars : Le Conseil assemblé, le citoyen Maire a fait part des alarmes de la part de la plupart des citoyens de la commune sur les subsistances, disant que le blé se vend 20 livres le setier ; que malgré le prix exorbitant ils n'en trouvaient point à acheter ni ici ni aux environs à aucun prix ; et que pour éviter les horreurs de la famine il serait expédient de s'adresser aux citoyens composant le Directoire du district de Narbonne pour les supplier d'avoir égard à notre triste situation, en nous faisant délivrer une certaine quantité de blé pour fournir aux plus nécessiteux d'entre nous.

Le 24 mars, le Maire a dit que la rareté des subsistances de cette commune est le cri général de tous les citoyens ; il propose d'envoyer un député pour retirer 26 setiers de blé que le district a annoncé pour cette Commune. Le Maire Dulac.

1797, le 23 Ventôse : Nous, Maire et Officier de la Commune de La Palme, certifions nous être transportés dans l'Eglise paroissiale et avons de suite procédé à l'inventaire des effets consistant en argenterie, cuivre et laiton, ainsi qu'il suit :

N°1 : deux calices, reliquaire, un soleil, une petite boîte, un ciboire, deux patènes pesant ensemble 7 livres dont le pied du ciboire appartient au Curé qui en fait don à la Nation ; dans laquelle n'est pas comprise la grosse croix en lame d'argent.

N °2 : deux cloches avec différents morceaux de fer provenant des boissages qui les supportent ; les deux battants ont été enlevés par des voleurs.

N°3 : seize chandeliers gros et petits, trois croix dont une grosse en lame d'argent, deux encensoirs en laiton, deux navettes et bassin idem, trois lampes idem, une bassine et son couvert provenant des fonds baptismaux, un grand pied de fer, une niche en fer doré, deux crémiers, un sceau en cuivre et une sonnette, lesquels effets ont été de suite retirés par nous et chargés sur la charrette du citoyen Guilhem, à la conduite de laquelle nous avons nommé le citoyen Jean Pélissier, agriculteur pour Commissaire conducteur pour faire le dépôt entre les mains de l'administration du Directoire du District de Narbonne, lesquels effets nous en faisons un don à la Nation, la priant de vouloir l'agréer, desquels effets le dit commissaire est chargé de nous rapporter un reçu. Signé Dulac Maire.

24 Ventôse : Nous, Maire et Officier de la Commune de La Palme, assemblé publiquement dans la salle des séances de la Municipalité : le Citoyen Maire a dit que puisque l'on avait fait don à la Nation de l'argenterie, cuivre et laiton provenant de l'Eglise, cette Commune devait finir d'envoyer et de donner à la République les ornements provenant de la même Eglise.

Avons de suite procédé à l'inventaire en présence de Chevalier, adjoint au Commandant de la Place de Sigean qui est venu aujourd'hui pour publier que cette commune est en état de siège.

Avons trouvé qu'il y avait 2 tours de dais dont un garni en argent, 12 chasubles différentes, 5 chapes, 20 étoles, 11 manipules, 3 voiles, 2 écharpes, 3 dalmatiques, 4 aubes et 10 missels. Après l'inventaire la troupe est entrée dans l'Eglise, a dévasté et détruit tous les autels, brûlé tous les tableaux et statues des Saints et autres.

L'Agent national entendu, le conseil a délibéré que les dits ornements seraient envoyés au commandement de la place Soulier résidant à Sigean pour qu'il en fasse l'usage convenable avec prière de donner connaissance à qui de droit et commettant à Bérot de se rendre de suite à Sigean pour faire le dépôt entre les mains du Commandant, lequel Bérot nous apportera un reçu.

PROJETS DE TRAVAUX DE LA COMMUNE DE LA PALME

L'An 1856 et le 30 mars, le Conseil de la Commune de La Palme réuni en session extraordinaire a délibéré ce qui suit :

Monsieur le Maire a exposé au Conseil Municipal que l'entrée de l'Eglise paroissiale de la Commune est rendue extrêmement étroite par le vieux mur qui se trouve en face la porte d'entrée, à tel point qu'il n'est pas possible d'y passer avec le dais, sans que toutes les fois on soit obligé de le démonter. Qu'indépendamment de cela, ce mur menace ruine et qu'il y a danger pour la sûreté publique, de le laisser plus longtemps dans l'état où il se trouve. Pour cela il proposait au Conseil d'acquiescer le dit mur et une partie de la cour dite du Château, N°10 section B du plan cadastral, afin d'agrandir la dite entrée de l'Eglise selon le besoin, tout en remédiant aux graves accidents, qui pourraient avoir lieu à chaque instant.

Sur quoi le conseil à l'unanimité a reconnu l'acquisition indispensable, et pour la commodité et l'exercice du culte, le prix devant être payé au moyen d'une imposition extraordinaire votée ultérieurement.

Signé : Serries, Maire

L'An 1858 et le 14 Février, le Conseil de la Commune de La Palme réuni en session extraordinaire a délibéré ce qui suit :

Monsieur le Maire a exposé que la Commune avait acheté aux sieurs Gerbaud père et fils, Gerbaud Jean, Martrou Louis -Bernard et Gazaniol Jean, pour une somme totale de 644 Frs 25, une parcelle de terrain indivis, destiné à faciliter l'accès de l'Eglise; que l'acte de vente de ce terrain avait été approuvé par Mr le Préfet et qu'il ne restait plus aujourd'hui qu'à dispenser la commune de remplir la formule hypothécaire, au sujet du paiement du terrain sus mentionné. Sur quoi le conseil à l'unanimité a délibéré conformément à l'exposé. Signé : le Maire et tous les Conseillers.

BAPTEME DES CLOCHES DE LA PALME, LE 27 DECEMBRE 1889

L'An 1889 et le 27 Décembre, en la fête de Saint Jean-Baptiste, dans l'Eglise Paroissiale de La Palme dont il est le Patron, nous soussignés, Jean-Baptiste Maury, Chanoine Honoraire, Curé Doyen de Sigean, à l'invitation de Mr l'Abbé Pierre Vignoles, Curé de La Palme spécialement désigné par Monseigneur Billard, évêque de Carcassonne, avec pouvoir de subdélégué pour la bénédiction des cloches nouvelles acquises par l'Eglise de La Palme.

Avons procédé à cette cérémonie conformément à ce qui est prescrit dans le rituel romain, avec l'assistance de Mr l'Abbé Pierre Vignoles, Curé de La Palme, de l'Abbé Estruc, Curé de La Nouvelle, Mr l'Abbé Alquier, Curé de Roquefort des Corbières, Mr l'Abbé Carotyr, Curé de Leucate, de Mr l'Abbé Baraillé qui a fait le sermon. En présence des Parrains et Marraines qui ont donné les noms aux cloches dont ils ont fait les frais, à savoir : Mr Fauran Louis et Mme Fauran Célestine Vve Gimier : la plus grande, bénite sous le vocable de St Pancrace Martyr

Mme Gautier Julie Vve Serries et Mr Gautier Jules : la seconde, bénite sous le vocable de St Vincent Diacre et Martyr

Mr Martrou Louis et Mme Marie-Madeleine : la troisième, sous le vocable de Ste Marie-Madeleine

Lesquels ont signé avec nous ainsi que tous les prêtres et curés, les membres du Conseil de Fabrique de l'église présents : Mr Jean-Bernard Montestruc, Mr Augustin Soucaille, Mr Henry de Charry et nommé les Parrains MMrs Fauran Louis et Martrou Louis.

Les cloches, monument chrétien, érigées à La Palme selon le désir exprimé par le Souverain Pontife Léon XIII au Christ Rédempteur, Roi immortel des siècles aux confins des XIX^{ème} et du XX^{ème} doivent annoncer par leur premier carillon au soir du 31 décembre 1900 le Jubilé séculaire s'ouvrant à minuit par la Grand Messe chantée devant le St Sacrement exposé, et perpétuer dans les générations futures la mémoire et le culte des Saints Patrons des anciens sanctuaires de La Palme hors les murs.

Fait à La Palme, le jour, le mois et an que dessus.

L'HORLOGE DE LA PALME

L'An 1874 et le 12 novembre, le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la Présidence de Mr Martrou, Maire :

Etaient présents Serriès, Martrou, Montestruc, Pélissier, Fauran, Soucaille, Jalabert Pascal, Jalabert Damien, Martrou Paulin, membres du Conseil Municipal.

Mr le Maire, président, expose que depuis de longues années la commune est privée d'horloge ; que l'utilité de cet appareil au sein d'une population essentiellement agricole n'est pas à démontrer.

Mr le Président continue en disant que le clocher de l'église étant isolé du village, il s'ensuit que si l'on plaçait l'horloge dans cet édifice, elle ne serait utile qu'à un nombre très restreint d'habitants voisins de l'église; que la commune possède au centre du village une tour élevée dite Barbacane et qu'il conviendrait de placer cette horloge dans cette tour après y avoir fait les réparations nécessaires. Mr le Maire continue en disant qu'il a

chargé un homme compétent de dresser les plans et devis de cette proposition et il invite le conseil à approuver les pièces : le devis s'élève à la somme de 2410 Frs 68 à laquelle il faut joindre 1500 Frs, ce qui fait 3910 Frs 68. Mr le Président est d'avis qu'il soit paré à cette réponse au moyen de l'emprunt que la commune va demander contracter ; le conseil dit oui à l'exposé ci-dessus, considérant que l'acquisition d'une horloge est d'une utilité incontestable, que la tour désignée pour recevoir l'appareil est plus convenablement située que ne l'est le clocher de l'église ; il approuve les plans et devis s'élevant à la somme totale de 3910 Frs 68 et est d'avis que cette dépense soit acquittée au moyen de l'emprunt à contracter. Signé : Martrou.

En vous énumérant ce relevé d'Archives, je n'ai pas eu la prétention de faire œuvre d'historien; à la demande de quelques habitants du village, j'ai seulement essayé de vous faire part de mes recherches.

J'ai donc tenté de retranscrire, dans l'ordre chronologique, tout ce que j'ai découvert ; j'aurais bien aimé pouvoir vous en dire davantage, mais les Archives de La Palme, hélas, ne me permettent pas d'en savoir plus. Vous avez sans doute lu qu'aux VIII^{ème} et IX^{ème} siècles, époques d'invasions répétées, les textes écrits sont très rares. Pour le Languedoc c'est la nuit d'une culture.

C'est grâce à la donation de Charlemagne que j'ai pu trouver quelques textes sur La Grasse. Par la suite, les Archives du village de La Palme ayant été détruites et dilapidées, je n'ai pu glaner que peu de choses.

C'est avec plaisir que je vous ai livré l'essentiel de ce que j'ai trouvé à ce jour ; si j'ai pu vous faire goûter l'émotion de la découverte, j'aurai atteint mon but.